

Jura: focus sur la violence dans les écoles

Le corps enseignant jurassien a répondu à un questionnaire au sujet de la violence dans les écoles. Cette enquête livre de précieux renseignements quant à l'ampleur des cas rencontrés dans les écoles.

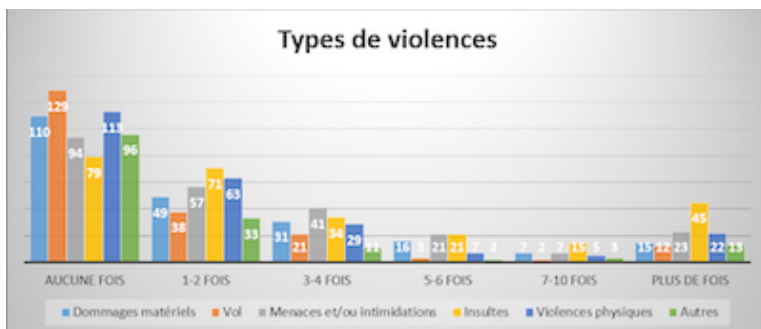


© Depositphotos Deux collègues

jurassiens ont rencontré récemment des situations de violence importante. Afin de documenter la situation, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) a soumis un questionnaire à tous les enseignants et enseignantes du canton. Près de 45% d'entre elles et eux, pour un total de 529 réponses, y ont répondu.

Sur l'ensemble des répondant-e-s, 275 personnes n'ont pas rencontré de situation de violence durant l'année scolaire 2021-2022 ou 2022-2023, alors que 254 y ont été confrontées. La majorité des cas concerne les niveaux du secondaire I, la plupart du temps sous forme verbale.

La proportion relativement forte de cas de violence à l'école obligatoire est tempérée par la fréquence de ces actes. Ainsi, la plus grande part du corps enseignant a mentionné avoir été confrontée, pendant ces deux années scolaires, à une fréquence d'une à quatre occurrences d'insultes (105 réponses sur le total des personnes interrogées) et de menaces ou intimidations (98 réponses), les violences physiques étant la catégorie suivante qui a été sélectionnée 92 fois, toujours pour une fréquence d'une à quatre fois. Chaque catégorie répertoriée (dommages matériels, vol, menaces ou intimidations, insultes, violences physiques) a rencontré assez peu de signalements pour des occurrences plus nombreuses.



© République et Canton du Jura

Une réflexion impliquant tous les acteurs et actrices concerné-e-s va être initiée à partir de ces résultats. Il s'agira ainsi de déterminer la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement pour le personnel enseignant et les élèves qui pourraient être concernées à l'avenir par de telles situations.

Par ailleurs, la généralisation du projet pilote mené au collège de Delémont sera effective dès la rentrée d'août prochain dans toutes les écoles secondaires. Ce projet pilote consiste en un renforcement de l'équipe de direction par l'attribution de périodes de décharge à un membre de direction, référent des élèves à comportement problématique.

L'État rappelle dans son communiqué qu'il existe toujours la solution de la « classe Relais », qui permet d'extraire les élèves au comportement problématique de leur contexte scolaire habituel et de leur fournir un encadrement par des professionnel·le·s formé·e·s à ce genre de cas. L'objectif est de les accompagner à retrouver une attitude leur permettant de retourner dans leur environnement régulier.

(CROC/communiqué de presse)